



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »

(Notre-Dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 4 mars 2017 : 1^{er} samedi du mois

Lettre de liaison n° 46 (2 mars 2017)

Chers amis,

Plusieurs personnes nous ont demandé ce qu'il fallait entendre par se consacrer au Cœur Immaculé de Marie. C'est effectivement une question importante et il n'est sans doute pas inutile de préciser ce point.

Qu'est-ce qu'une consécration ?

Tout d'abord que signifie se consacrer ? Le terme "consacrer" a plusieurs sens. Celui qui nous intéresse ici est celui de "réserver pour Dieu". Consacrer un objet, un édifice, un lieu, signifie que cet objet (un calice par exemple) ou cet édifice (une église par exemple) sont réservés pour Dieu, pour célébrer son culte et qu'ils ne peuvent plus servir à un autre usage.

On peut aussi consacrer une personne (ou un groupe de personnes). Dans ce cas, la personne garde sa liberté, mais elle promet de suivre Jésus et de vivre en suivant sa loi. Lorsqu'une personne se consacre par exemple au Sacré-Cœur, elle se donne entièrement à Jésus : elle Lui donne son corps, son âme, ses biens extérieurs, ses biens intérieurs (vertus et mérites), tout ce qu'elle a dans l'ordre de la nature et de la grâce. Par son acte de consécration, elle reconnaît à Notre-Seigneur un entier et plein droit de disposer de tous ses biens pour le triomphe de son Église. Se consacrer signifie qu'on s'engage à être un instrument docile entre ses mains. On promet une obéissance sans faille à tout ce qu'Il nous demandera.

Voici comment Pie XII expliquait ce qu'était une consécration : « *La consécration est un don total de soi, pour toute la vie et pour l'éternité : c'est un don non de pure forme ou de pur sentiment, mais effectif, accompli dans l'intensité de la vie chrétienne.* »

Dans un radiomessage adressé à la Belgique, il précisa également : « *En mettant sous l'égide de Marie vos activités personnelles, familiales, nationales, vous invoquez sa protection et son aide sur toutes vos démarches, mais, vous lui promettez aussi de ne rien entreprendre qui puisse lui déplaire et de conformer toute votre vie à sa direction et à ses désirs.* »

Pourquoi se consacrer ?

Mais que pouvons-nous attendre en retour d'une telle consécration ? Par son acte de consécration, la personne appartient à Celui à qui elle s'est consacrée. En conséquence, elle sera son bien et peut donc prétendre jouir de la protection que tout propriétaire accorde à ce qu'il possède

Ainsi, dans le cérémonial de consécration d'une famille au Sacré-Cœur, il est demandé à Dieu de « *bénir nos entreprises spirituelles et temporelles, écarter nos soucis, sanctifier nos joies, soulager nos peines.* »

Dans le radiomessage précédemment cité de Pie XII, le pape dit clairement : « *En mettant sous l'égide de Marie les activités personnelles, familiales, nationales, vous invoquez sa protection et son aide sur toutes vos démarches.* »

En nous consacrant à Notre-Seigneur ou Notre-Dame, nous aurons aussi un guide pour nous garder des faux pas, nous ramener dans le droit chemin si nous nous égarons. Nous serons protégés des dangers, et des embûches du démon.

Un autre bien que procure une consécration est la paix (celle de l'âme en premier lieu, mais aussi la paix temporelle) ainsi que la conversion des pécheurs. Dans la consécration du genre humain au Cœur Immaculé de Marie faite par Pie XII le 31 octobre 1942, le pape demanda : « *Ô Mère de Miséricorde, obtenez-nous de Dieu la paix ! Et, surtout, ces grâces qui peuvent en un instant convertir les cœurs humains, ces grâces qui préparent, aménagent et assurent la paix !* »

Voici également ce qu'enseigne saint Louis Marie Grignon de Montfort : « *Ainsi, se consacrer à Marie, c'est très précisément la choisir comme Mère, non pas seulement pour la protection physique de nos personnes, mais plus encore et d'abord pour lui conférer en propre la plénitude de la puissance maternelle sur notre âme. La mère, dans la famille humaine, a pouvoir sur ses enfants. Elle les protège de deux manières. En écartant d'eux les périls et les menaces, sans même parfois qu'ils le sachent. En les conseillant et en les guidant aussi, pour qu'ils fassent bon usage de leur liberté.* »

Peut-on se consacrer à Marie ?

On se consacre en général à Dieu, au Sacré-Cœur, au Christ-Roi. Toutefois, les églises sont souvent consacrées à la Sainte Vierge ou à des saints. Mais la consécration à Marie fait parfois l'objet de débats. Par exemple, dans une préface à l'encyclique *Redemptoris Mater*, un théologien affirme : « *On ne peut se consacrer qu'à Dieu créateur, non à une créature, car ce serait de l'idolâtrie.* » Se consacrer à la Sainte Vierge serait donc de l'idolâtrie. Toute la tradition dément cette affirmation malheureuse. De tout temps, de telles consécractions ont été faites et ont porté des fruits. Et jamais l'Église n'a émis la moindre objection.

En effet, on se consacre à la Très Sainte Vierge lors des baptêmes, des mariages, des confirmations, des communions solennelles. Dans beaucoup de paroisse, par exemple, il est d'usage à la fin de la cérémonie du baptême de porter l'enfant à l'autel de la Sainte Vierge et là, de le consacrer à Notre-Dame.

Dans son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, saint Louis-Marie Grignon de Montfort nous incite à nous consacrer à la Sainte Vierge.

Le 1^{er} avril 1836, le curé d'Ars consacra sa paroisse à Marie conçue sans péché. Le 11 décembre de la même année, l'abbé Desgenettes consacra la paroisse de Notre-Dame des Victoires au Cœur Immaculé de Marie.

Plusieurs pays ont été consacrés au Cœur Immaculé de Marie. Les évêques portugais consacèrent le Portugal le 13 mai 1931, puis à nouveau le 13 mai 1938 et le 13 octobre 1942. Pie XII consacra le monde le 31 octobre 1942, puis à nouveau le 8 décembre. La Pologne fut consacrée en 1946 et l'Australie en 1948, etc.

Il ne fait donc aucun doute qu'il est possible de se consacrer à Notre-Dame et plus particulièrement à son Cœur Immaculé comme elle l'a demandé pour la Russie le 13 juillet 1917. Et dans la prochaine lettre, nous verrons tous les fruits qui découlent de ces consécractions.

Alors pour répondre à l'appel de Notre-Dame et nous mettre sous sa protection, n'hésitons pas à nous consacrer à son Cœur Immaculé. La prochaine consécration organisée avec une préparation de 33 jours est le 13 mai, centenaire de la première apparition de Notre-Dame à Fatima. Ne manquons pas cette occasion pour nous consacrer, consacrer notre famille, nos écoles ... ou renouveler notre consécration. (Pour s'inscrire, [cliquer ICI](#))

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.
Yves de Lassus